

ixad 

PROGRAMME RÉCAPITULATIF

**Cybersécurité - Mieux
connaître l'écosystème
de la cybersécurité**



Mieux connaître l'écosystème de la cybersécurité

PROGRAMME RÉCAPITULATIF

Période de réalisation de la session

Du 15 septembre 2020 au 31 décembre 2020

Durée totale estimée

4 heures (travaux compris)

Prix

100 euros TTC

Objectifs

A l'issue de ce premier parcours, l'avocat apprenant :

- connaîtra l'écosystème de la cybersécurité : acteurs, menaces, précautions, actions,
- pourra évaluer ses besoins, forces et faiblesses, en vue de renforcer la cybersécurité de son cabinet.

Prérequis

Être un professionnel du droit (avocat).

Niveau

Niveau 1 sur 3 : acquisition des fondamentaux

Séquences d'apprentissage

La formation se décompose en deux parcours indépendants :

- « Mieux connaître l'écosystème de la cybersécurité » d'une part, et
- « Quelles prévention, attitude, répliques face à une attaque cybercriminelle ? », d'autre part

Ce premier parcours est composé de 8 modules :

- Périmètre & objectifs de la formation
- Panorama du cadre juridique de la cybersécurité
- Typologie des attaques selon les moyens techniques
- Étude de cas WannaCry
- Typologie des attaques selon les moyens recherchés
- Étude de cas Phishing
- Typologie des qualifications juridiques associées à ces effets, et les systèmes d'introduction
- Panorama des organisations juridiques

Le second parcours fait l'objet d'une seconde session ouverte également jusqu'au 31/12/2020

Nature des travaux demandés

Des quiz entre chaque vidéo, qui vous permettent de revoir les points essentiels aperçus dans la vidéo.
Une synthèse finale interactive finale, pour retenir les informations essentielles, et des liens.

Au total, comptez 30 minutes par module en moyenne (soit 4 heures en tout) pour le réaliser dans de bonnes conditions d'apprentissage.

Auteurs scientifiques

- Christiane Féral-Schuhl, Présidente du Conseil national des barreaux (CNB)
- Myriam Quémener, Magistrate, experte auprès du Conseil de l'Europe en matière de cybercriminalité
- Nicolas Barbazange, expert informatique près la Cour d'appel de Limoges, SysResConseil
- Jean-Sylvain Chavanne, ancien délégué régional de l'ANSSI, expert en conseil en cyberdéfense, CEIS
- Laurence Clayton, expert informatique près la Cour d'appel de Versailles, LCA - ICSI
- Antoine Laureau, expert informatique près la Cour d'appel de Versailles, Laboratoire d'Investigation Numérique Légal
- Christophe Roger, Avocat au barreau du Havre, Christophe Roger Avocat
- Perrine Salagnac, Avocate au barreau de Paris, SSC Avocats
- Sophie Soubelet, Avocate au barreau de Paris, SSC Avocats
- Camille Tack, Avocate au barreau de Paris, H2O-Avocats

Spécialisation concernée

Cette formation concerne tous les praticiens (généralistes). Elle pourra notamment permettre aux avocats titulaires de la mention de spécialisation « Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication » de déclarer des heures de formation au titre de cette spécialisation.

Modalités d'assistance pédagogique

Le forum d'échanges sur la plateforme 360Learning qui héberge le parcours permet de poser des questions à un référent. Ce dernier répondra sous 48 heures.

Coordonnées de la personne chargée des relations avec les apprenants

Linda BOUTALEB – ixadfc2@ixad.fr – 03.20.90.77.35

Modalités de sanction de la formation

Remise d'une attestation de fin de formation.

Modalités d'évaluation de la formation

Bilan de fin de formation.